

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement
le dimanche 15 juin 2025
N° T62/2025

Le Maire de la ville de Corneilla-del-Vercol

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu la demande en date du 20 mai 2025 présentée par « MOTO 66 », en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser un rassemblement moto sur le territoire communal, au Mail de l'Aspre, le dimanche 15 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de ce rassemblement du dimanche 15 juin 2025 et pour la sécurité des usagers de la place du Mail de l'Aspre, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - À compter de 9h00, le dimanche 15 juin, le stationnement sera interdit sur la place du Mail de l'Aspre. Le stationnement des véhicules sera rétabli vers 18h00.

Article 2 - Pour le bon déroulement du rassemblement, la place du Mail de l'Aspre sera interdite à la circulation automobile de 9h00 à 18h00.
(sauf pour les services d'urgence)

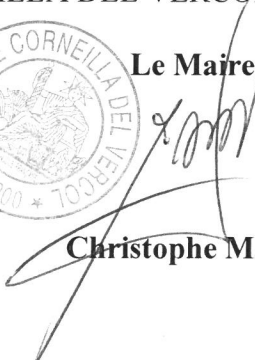
Article 3 - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 27 mai 2025



Le Maire,


Christophe MANAS